

MARCHE DES CREATEURS

Les 4, 5 et 6 Décembre 2026

Dans le cadre du marché de Noël du 4 décembre 2026 au 3 janvier 2027

REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DES CREATEURS

1. Conditions de participation :

Chaque exposant souhaitant disposer d'un emplacement sur le marché des créateurs de Noël de la ville du Soler devra fournir en mairie ou par mail (evenementiel@lesoler.com) avant le **30 septembre 2026** :

- La fiche de renseignement complétée avec règlement signé,
- La photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)
- KBIS
- Assurance
- Joindre 3 à 5 photos de vos créations récentes + éventuellement une photo de votre stand en situation.

Les candidats devront obligatoirement fournir un extrait Kbis (ou tout document attestant de leur immatriculation) en cours de validité, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou ne comportant pas ces pièces justificatives ne pourra pas être retenu. En conséquence, le candidat ne pourra pas participer au marché de créateurs.

Les exposants s'engagent à participer au 3 jours.

2. Type de produits et marchandises :

Les exposants ont l'obligation de préciser la nature et l'origine de leur marchandise. Dans un souci d'équité, deux exposants proposant des produits similaires ne seront pas placés côte à côte. Suivant le type de produits proposés, l'organisateur peut refuser l'inscription d'une personne s'il juge que les produits proposés ne correspondent pas à la nature de l'évènement. Ce marché doit être avant tout un lieu d'achats de cadeaux, de décorations et des produits gastronomiques pour la période de Noël.

3. Espace de vente

Le marché des créateurs se déroulera à l'espace Martin Vivès, Place de la République (Grande salle au RDC)
Chaque exposant se verra attribuer un espace de vente de 2 mètres (longueur de la table).

Les emplacements sont numérotés et définis par l'organisateur en fonction des produits proposés à la vente. Chaque exposant devra installer une nappe rouge, verte ou dorée sur la table avant d'exposer les marchandises.

Le prix de l'emplacement est fixé à **15 € *** et sera mis à disposition des exposants durant tout le week-end sélectionné.

4. Dates et horaires :

Le marché aura lieu cette année sur 1 week-end (du 4 au 6 décembre 2026).

La mise en place des stands est possible le jeudi 4 décembre avant 10h. Les horaires d'ouverture du marché sont :

Week-end du 4 au 6 décembre :

- Le vendredi 4 décembre de 11h à 22h*
- Le samedi 5 décembre de 11h à 22h*
- Le dimanche 6 décembre de 11h à 18h*

Les exposants s'engagent à respecter ces horaires et ne doivent en aucun cas remballer leur stand sans l'accord préalable de l'organisateur.

** Horaires de fermeture maximum, ajustés en fonction de la fréquentation.*

5. Paiement :

La totalité des paiements sera reversée au Téléthon. Le règlement de votre emplacement se fait, soit par chèque à l'ordre du Téléthon soit en espèce. Il se fera le jour de l'installation dès votre arrivée sur les lieux. En cas de paiement en espèce, merci de prévoir l'appoint.

6. Stationnement des véhicules :

La participation au marché des créateurs de Noël ne donne aucun passe-droit concernant le stationnement à proximité de la salle. Veuillez donc à utiliser les places de parking situées autour du site afin d'éviter toute verbalisation.

7. Sélection des candidats :

En raison du nombre de places limitées (20 places), une commission de sélection des candidatures sera organisée. Elle sera composée d'élus, d'agents et de représentants des commerçants de la ville. Les candidatures retenues recevront une confirmation par mail.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du marché des créateurs de Noël édition 2026 et m'engage à le respecter.

Fait àLe.....2026.

Signature :